



**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT  
DE L'AGRICULTURE  
COMMERCIALE EN GUINEE  
(PDACG)**



Crédit N° IDA : 6771-GN et Don N° IDA : D713-GN

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

Date début : 17/05/2022 ;

Date Limite : 02/06/2022

**Client : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL)  
Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée  
(PDACG)**

**Titre : Recrutement d'un cabinet pour l'étude d'impact environnemental et social (EIES) relatif aux travaux de réhabilitation des 100 km de routes rurales et de ponts moyens dans la commune rurale de Mambia – préfecture de Kindia**

**1- Contexte**

Le Gouvernement de la République de Guinée a obtenu un don et un prêt d'un montant de cent (100) millions de dollars US de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le coût de la première phase du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) pour une durée d'exécution de cinq (5) ans.

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable 2016-2020 (PASANDAD) qui est l'une des stratégies du Gouvernement de la Guinée pour la mise en œuvre du volet relatif à l'Agriculture contenu dans son Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), élaboré et en exécution pour la période de 2016-2020. Le projet vise également à contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN-2018-2025) soutenu par l'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'approche du projet est fondée sur la transformation du secteur agroalimentaire en un secteur agricole commercial compétitif susceptible d'attirer des investissements privés pour

développer en Guinée des chaînes de valeur agricoles en vue d'approvisionner les marchés à croissance rapide et créer des emplois et des opportunités économiques. Les principes d'intervention du projet sont essentiellement de : (i) tirer parti des infrastructures de transport existantes le long des corridors Boké-Kamsar et Kindia-Conakry, (ii) concentrer le soutien initial du projet sur les chaînes de valeur à fort potentiel (fonio, fruits, viande rouge et volaille, noix de cajou) et (iii) répondre, grâce à une flexibilité, aux opportunités d'affaires pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement du projet.

L'objectif de développement du projet est de permettre l'investissement privé pour le développement de chaînes de valeur agricoles commerciales inclusives dans les zones ciblées

Le PDACG est financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour un montant de cent (100) millions de dollars US et pour une durée d'exécution de cinq (5) ans. Le projet couvre la région de Conakry et les préfectures de Kindia et Boké. Le projet comporte les cinq (5) principales composantes résumées ci-après :

Le projet comporte les cinq (5) principales composantes ci-après :

- Composante n°1 : Amélioration de l'accès aux marchés dans les zones ciblées ;
- Composante n°2 : Soutien à l'investissement privé ;
- Composante n°3 : Etablissement d'un environnement propice à l'agriculture commerciale ;
- Composante n°4 : Intervention d'urgence ;
- Composante n°5 : Coordination et gestion du projet.

Le Projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture à travers une Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) qui sera mise en place. L'UCEP travaille sous l'orientation stratégique d'un Comité Interministériel de Pilotage du Projet (CIP) de haut niveau et, sur le plan opérationnel, sous la supervision d'un Comité de Coordination Technique du Projet (CCTP) qui est présidé par le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture. Plusieurs partenaires institutionnels et agences d'exécution participent également à la mise en œuvre du projet : il s'agit de Ministères, des Agences publiques et des ONG.

L'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) est chargée de la gestion quotidienne de la mise en œuvre technique des activités, de la passation des marchés et la gestion financière, du suivi et évaluation, y compris les aspects de décaissement au titre du Projet. L'UCEP est responsable de la coordination générale de la mise en œuvre du projet ; elle est dotée de deux (02) antennes régionales.

Par ailleurs, le Code de l'environnement promulgué par la Loi L/2019/0034/AN du 4 juillet 2019 en Guinée établit les principes fondamentaux destinés à gérer et à protéger l'environnement contre toutes les formes de dégradation, afin de protéger et valoriser l'exploitation des ressources naturelles, lutter contre les différentes pollutions et nuisances et améliorer les conditions de vie du citoyen, dans le respect de l'équilibre de ses relations avec le milieu ambiant.

Pour l'exécution du PDACG, l'importance des investissements à réaliser, la complexité des actions à mener et la diversité des structures bénéficiaires justifient la création d'une Unité de coordination des activités dudit Projet dans lequel, il est prévu qu'une partie des fonds soit utilisée pour financer des études techniques et environnementales et sociales.

Au regard des investissements projetés et sur la base du résultat de l'évaluation préliminaire, le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) est considéré,

selon les critères de classification de la Banque mondiale effectuée à l'issue du tri préliminaire, comme un projet de catégorie « A ». C'est-à-dire un projet qui a des incidences négatives de grande ampleur sur l'environnement, névralgiques, ou irréversibles touchant des vastes étendus et générant la réinstallation involontaire des personnes affectée. Le projet déclenche sept (7) politiques de sauvegardes environnementales et sociales, à savoir : (i) la politique opérationnelle PO4.01 sur les évaluations environnementales et sociales ; (ii) la politique opérationnelle PO 4.04 sur les habitats naturels ; (iii) la politique opérationnelle PO 4.09 Gestion des pestes et pesticides ; (iv) la politique opérationnelle PO 4.11 sur les ressources culturelles physiques ; (v) la politique opérationnelle PO 4.12 sur la réinstallation involontaire des personnes déplacées ; (vi) la politique opérationnelle PO 4.36 sur les forêts et (vi) la politique opérationnelle PO 7.50 qui concerne les Projets sur les voies navigables internationales OP/BP 7.50.

C'est à ce titre que les deux (02) instruments de sauvegarde, à savoir : le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et le Cadre Politique de Réinstallation (CPR) ont été préparés, pour assurer le Suivi correct des activités environnementales et sociales du projet.

Ces deux instruments relèvent qu'au-delà des impacts positifs, les activités du projet vont certainement entraîner des impacts environnementaux et sociaux négatifs dans les zones d'intervention, qu'il va falloir identifier/localiser aussitôt et pour lesquelles des mesures d'atténuation et/ou de compensation vont être établies, avant la réalisation des travaux. C'est le cas notamment de celles qui concernent **la Sous-composante « Réhabilitation des routes rurales »** de la Composante 1 du projet : Amélioration de l'accès au marché dans des domaines ciblés.

En effet, dans le cadre de l'évaluation du projet, des routes rurales ont été identifiées au titre du programme de réhabilitation dans la zone du projet, qui fera partir des axes d'intervention de la composante 1 du projet. Une évaluation sommaire (screening environnemental et social) a été effectuée sur les 100 km de routes rurales dans la Commune Rurale de Mambia, préfecture de Kindia.

Les résultats de cette évaluation (screening environnemental et social) place ce sous-projet dans la catégorie « B » ; c'est-à-dire un sous-projet associé à des impacts environnementaux et sociaux modérés, localisés et réversibles. A cet effet, il recommande la réalisation d'une étude d'impact environnementale et sociale (EIES) par le fait que les travaux de réhabilitation de ces itinéraires sont susceptibles d'occasionner des impacts négatifs non négligeables sur des ressources environnementales physiques, biologiques et sur des activités socioéconomiques/humaines.

C'est dans ce cadre que l'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) envisage de réaliser cette activité au compte du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG).

**Le présent avis à manifestation a pour objet le Recrutement d'un Cabinet / firme en charge de réaliser l'Étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) relative aux travaux de « Réhabilitation de 100 km de routes rurales et de ponts moyens dans la Commune Rurale de Mambia – Préfecture de Kindia ».**

## **2- Objectifs et étendue de la mission.**

**La mission a pour objectif général de réaliser une étude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de réhabilitation des routes rurales sur 100 km de tronçons situés dans la Commune rurale de Mambia – Préfecture de Kindia, en vue d'établir les mesures appropriées de bonification, d'atténuation et/ou de compensation sur des impacts**

susceptibles de se manifester pendant la réalisation desdits travaux, conformément aux textes réglementaires en matière de l'environnement en Guinée et en respect aux politiques de sauvegardes environnementale et sociale de la Banque Mondiale.

**Les objectifs spécifiques de cette EIES sont de :**

- Faire la description du sous-projet et de sa zone d'impact ;
- Analyser l'état initial du contexte environnemental et socio-économique dans la zone d'empreinte du sous-projet en général et tout au long des routes à réhabiliter en particulier. Cette analyse devra ressortir les contraintes environnementales et sociale ainsi que les défis liés au changement climatique ;
- Analyser le cadre institutionnel et juridique dans lequel s'inscrit le projet ;
- Identifier les risques et impacts environnementaux et sociaux liés aux activités du sous-projet lors des phases de préparation, construction et d'exploitation ; Identifier et analyser les alternatives au projet proposé ;
- Analyser et évaluer l'ampleur des risques identifiés et les classer selon leurs niveaux d'impacts en tenant compte de la durée, de l'envergure et de leur portée ;
- Identifier, analyser et proposer des mesures alternatives et d'atténuation des risques identifiés ;
  
- Proposer des mesures pertinentes d'atténuation des impacts négatifs (mesures préventives, compensatoires et correctives) et de bonification des impacts positifs ;
- Organiser des consultations publiques avec les populations affectées et d'autres parties prenantes (ONGs, Autorités locales, Services techniques déconcentrés, structures syndicales impliquées, ...) assorties de procès-verbaux signés par toutes les parties concernées dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) en vue d'assurer le contrôle et le suivi de l'exécution de ces mesures avec un plan de surveillance et de suivi environnemental et social ainsi que les coûts de mise en œuvre ;
- Proposer un mécanisme de gestion des plaintes adapté aux réalités locales afin de recevoir, faciliter et assurer le suivi de la résolution des griefs et les préoccupations des personnes affectées dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Inclure les clauses environnementales et sociales qui devront accompagner les Dossiers d'Appel d'Offre et contrat des travaux.

**Les principales tâches du Cabinet/firme pour la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) se résument comme suit :**

- Décrire le sous-projet proposé, objet des travaux de réhabilitation des 100 km de routes rurales à Mambia, en fournissant une description synthétique des composantes pertinentes du sous-projet en phase de travaux et en phase d'exploitation et en présentant des plans, cartes, figures et tableaux qui décrivent les emprises et sites sur les différents tronçons de route concernés par les travaux. Pour ce faire, le consultant s'appuiera sur les études techniques (APS/APD) préparées pour les différents tronçons de routes ainsi que les projections et rapports sur le climat dans la zone. Le consultant indiquera également les investissements hors site que les travaux pourront exiger (carrières, zones d'emprunt, zone de dépôt des déchets issus du chantier, etc.) ;
  
- Analyser le cadre institutionnel et juridique dans lequel s'inscrit le projet incluant :
  - La revue des politiques, législations et des cadres institutionnels en matière d'environnement et l'identification des lacunes qui pourraient exister et faire des recommandations pour les combler dans le contexte des activités du projet ;
  - L'identification des conventions et protocoles pertinent au projet dont la Guinée est signataire ;

- L'évaluation et la présentation des politiques opérationnelles de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale qui s'applique au projet.
- Définir et justifier la zone d'étude pour l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux dans les emprises et sites des différents tronçons de routes et ponts concernés par les travaux et présenter une carte détaillée indiquant l'emplacement du projet et la zone susceptible de subir l'impact direct, indirect et cumulatif du projet ;
- Décrire et analyser l'état initial de l'environnement (zone d'influence et zone d'impact) sur les conditions des milieux physique, biologique et socio-économique de la zone d'étude ci-dessus citée avant l'exécution des travaux en mettant l'accent sur les enjeux environnementaux et socioéconomiques majeurs connus et dont le projet pourrait augmenter la criticité
- Cette analyse doit aussi comprendre les interrelations entre les composantes environnementales et sociales et l'importance que le projet et les populations locales attachent à ces travaux, afin d'identifier les composantes environnementales et sociales de haute valeur ou présentant un intérêt particulier. L'accent doit être particulièrement mis sur la situation du foncier (le type d'espaces fonciers affectés : domaine public, privé, etc.) devant abriter les ouvrages et équipements à réaliser, les attentes des populations avant, pendant et après la mise en œuvre des travaux et la place des femmes et des jeunes dans les activités économiques de la zone d'étude ;
- Faire un état synthétique des impacts sur les personnes et les biens en termes de perte potentielle de biens, de gains, de cultures et d'infrastructures communautaires ;
- Présenter et analyser les solutions/alternatives de rechange au sous-projet proposé, incluant l'option "sans projet", en identifiant et en comparant les solutions/alternatives de rechange sur la base de critères techniques, économiques, environnementaux et sociaux ;
- Pour la solution de rechange sélectionnée, identifier et évaluer l'importance des impacts potentiels environnementaux et sociaux négatifs et positifs, directs et indirects, à court et à long terme, pendant la phase de construction et d'exploitation. Cette analyse devra comprendre :
  - Les méthodes et techniques utilisées dans l'évaluation et l'analyse des impacts du projet ;
  - L'identification des sources d'impact (éléments du projet qui ont un impact sur l'environnement ou la population, que ce soit au cours des travaux ou pendant la mise en œuvre) ;
  - L'examen et l'analyse des effets négatifs et positifs que pourraient entraîner les travaux sur les composantes du milieu ;
  - L'analyse et l'évaluation de l'importance des impacts suivant la nature, l'intensité, l'étendue et la durée des changements de l'environnement causés par le projet
  - Les risques climatiques sur les différents ouvrages et équipements à réaliser et proposer des mesures d'adaptation appropriées pour améliorer la résilience climatique des travaux ;
  - Les impacts cumulatifs potentiels en tenant compte des autres initiatives prévues dans la zone d'étude ;
- Définir les mesures appropriées d'atténuation et de bonification visant à prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les impacts négatifs ou à accroître les bénéfices environnementaux et sociaux des travaux, incluant les responsabilités et les coûts associés ;
- Elaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui comprendra : les mesures d'atténuation, de bonification et de suivi, un Programme de suivi environnemental et social incluant des indicateurs ainsi que le calendrier d'exécution et une estimation de son coût, qui sera intégré dans le coût global du projet.
- Identifier les responsabilités institutionnelles et les besoins en renforcement des capacités, y compris le personnel au sein de celles-ci, si nécessaire, afin de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation environnementale et sociale ;

- Conduire des consultations auprès des parties prenantes primaires (les Populations/Ménages et autres Usagers riverains des routes à réhabiliter ; les autorités locales concernées ; les personnes-ressources pour la main d'œuvre locale pour les travaux HIMO) et secondaires (les services techniques déconcentrés concernés et autres services/entreprises privés de la place, notamment l'urbanisme, les services de sécurité et de sécurité routière, les affaires sociales, les PME/PMI), afin de connaître leurs opinions et leurs préoccupations par rapport aux travaux. Ces consultations doivent se tenir pendant la préparation du rapport provisoire de l'EIES afin d'identifier les principaux enjeux et impacts environnementaux et sociaux, ainsi qu'après la préparation de ce rapport provisoire afin de recueillir les commentaires des parties prenantes sur les mesures d'atténuation et de bonification proposées. Une attention particulière sera accordée aux problématiques de genre et de vulnérabilité (y compris les risques de violences sexuelles et basées sur le genre – VSBG, liés aux travaux) et à celle du recrutement des enfants sur les chantiers ; les listes de présence et PV de réunions seront annexés au rapport de l'étude. Le Cabinet/firme proposera un plan de consultation/communication avec l'ensemble des acteurs. Ce plan identifierait les principaux acteurs, analysera les besoins d'informations suivant les phases du projet et les méthodes/approches qui seront utilisées pour la consultation des différentes parties prenantes suivant les phases du projet ;
- Proposer des clauses environnementales et sociales à insérer dans le Dossier d'Appel D'Offres (DAO) et contrat des travaux de réalisation du sous-projet ;
- Préparer le rapport de l'EIES incluant le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) conformément au canevas recommandé dans les TDR ;
- Participer et animer les séances de validation du rapport d'étude par les parties prenantes.

### 3- Qualification du consultant

L'étude sera réalisée par un Cabinet (firme) qui affectera une équipe d'Experts exclusivement consacrée à cette étude, dont :

- **Un chef de mission** avec le profil suivant : niveau Universitaire (BAC+5 au moins) dans une des Sciences de l'environnement (Environnement, Ecologie, Biologie, Foresterie, Géographie, Changements climatiques, Développement durable, etc.). Il/elle doit avoir une formation complémentaire en évaluation environnementale et sociale et justifier d'au moins 10 ans d'expérience globale, dont sept (07) ans d'expériences avérées dans la conduite d'études environnementale et sociale. Il/elle doit avoir réalisé au moins cinq (05) missions d'élaboration d'EIES de projets de développement financés par la Banque mondiale (BM) au cours des dix (10) dernières années dont au moins une en Guinée. Il/elle doit avoir une bonne connaissance des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et des lois et règlements de la République de Guinée en matière d'environnement, de la gestion des ressources naturelles, du foncier et d'expropriation pour cause d'utilité publique.
- Un Environnementaliste, Responsable de la mission, chargé plus spécifiquement de la conduite de l'EIES : de niveau universitaire (Bac+5 au moins) dans une science de l'environnement et avoir une formation complémentaire en évaluation environnementale et sociale, doté des compétences requises et d'une expérience avérée d'au moins 10 ans en matière d'étude d'impact environnemental et social. Il doit avoir une expérience également sur la conduite du processus réinstallation des populations impactées par un projet. Il doit être familiarisé avec la réglementation nationale en matière de l'environnementale et les politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale. Il doit avoir à son actif, au moins cinq (5) rapports d'études d'impacts

environnementales et sociales de projets de la Banque Mondiale et/ou d'autres bailleurs (AFD, BAD, JICA, BID, etc...) approuvés dont deux (2) relatifs à des travaux similaires à la présente étude.

- Un (e) sociologue ou socio économiste de niveau Bac+5 au moins en sciences humaines, sociales, juridiques ou équivalent avec une expérience d'au moins 7 ans dans la conduite d'enquêtes sociologiques dans le cadre des études d'évaluation d'impact social et d'élaboration de Plans d'Action de Réinstallation. Il/elle doit avoir une bonne connaissance des politiques de sauvegarde de la banque mondiale (y compris les bonnes pratiques pour lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil, Banque mondiale, septembre 2018) ainsi que les législations nationales incluant les lois et réglementations foncière et sociale. Il/elle doit avoir en outre participé à la réalisation de trois (3) études similaires en Guinée ou dans la sous-région, dont au moins deux (02) EIES pour des projets financés par la Banque mondiale au cours des cinq (05) dernières années ;
- Un (e) Géographe/Cartographe ou ingénieur en géomatique : de niveau universitaire (Bac+5 au moins) avec une expérience professionnelle d'au moins 5 ans. Il aura une connaissance avérée en SIG et une bonne maîtrise des outils de Cartographie/SIG du type : Arcview, Mapinfo, Autocad, ou tout autre logiciel répondant à l'exigence du travail demandé. Il sera chargé du géoréférencement et de la cartographie des sites d'installations des ouvrages et des tracées des conduites. Il/elle doit avoir participé à la réalisation d'au moins deux (2) études similaires en Guinée ou dans la sous-région pendant les cinq (5) dernières années ;
- Un (e) spécialiste en étude de dangers ou analyse des risques de niveau Bac+5 en administration, environnement ou sécurité avec une bonne connaissance des méthodes d'analyse des risques en particulier l'Analyse Préliminaire des Risques (APR) ou des normes ISO en lien avec les activités du projet, et avoir une expérience professionnelle d'au moins 05 ans dans l'identification et l'évaluation des dangers ou risques liés aux projets d'infrastructures communautaires.

Le Consultant mobilisera des agents enquêteurs mixtes (femmes-hommes), comme personnel d'appui chargé de la collecte des données de base sur les impacts environnementaux potentiels, de l'inventaire des biens affectées et des enquêtes socio-économiques requises dans le cadre de l'étude.

Tous les membres de l'équipe doivent avoir une maîtrise de la langue française (Ecrire et Parler).

#### **4- Dépôt de candidature**

Il est porté à l'attention des Consultants (Firmes) que les dispositions du paragraphe 73 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et aout 2018 relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes du paragraphe 73, annexe F, sous annexe 16 relatives au conflit d'intérêts sont applicables dans le cadre des services objet de la présente Sollicitation de Manifestation d'Intérêt : (i) conflit entre les activités de Consultant et la fourniture de biens, de travaux ou de services (autres que les services de Consultants couverts par les présentes Directives), (ii) conflit entre les missions de conseil et (iii) relation avec le personnel de l'Emprunteur.

Un Consultant (firme) sera sélectionné par la **Méthode de Sélection Basée sur la Qualification des Consultants** telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés approuvé en juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et aout 2018).

Les consultants (firmes) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence aux adresses mentionnées ci-dessous **du lundi au jeudi de 9 heures à 16 heures GMT et vendredi de 9 heures à 13 heures GMT.**

**Les manifestations d'intérêt doivent être obligatoirement soumises en ligne sur la plateforme de gestion des appels d'offres du Ministère de l'agriculture et de l'élevage à l'adresse <https://offre.magel.gov.gn> et envoyées par e-mail ([pdacg@magel.gov.gn](mailto:pdacg@magel.gov.gn)) au plus tard le 02 juin 2022 à 16 H GMT.**

Les firmes intéressées peuvent aussi, en plus de l'enregistrement obligatoire en ligne, déposer une copie physique de leur offre à l'adresse du projet. Une manifestation non enregistrée en ligne ne sera pas considérée. En cas de difficulté de téléchargement des données sur la plate-forme en ligne, les firmes sont invitées à renseigner leurs informations de base sur la plate-forme, et déposer une copie physique de l'offre complète.

Pour toute information supplémentaire contactez : Unité de Coordination et d'Exécution du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (UCEP/PDACG)  
Immeuble Fella, 5<sup>ème</sup> étage, quartier Cameroun, Commune de Dixinn - Conakry ; République de Guinée, **Téléphone : (+224) 622 41 20 40, 622 03 80 50, E-mail : [pdacg@magel.gov.gn](mailto:pdacg@magel.gov.gn)**

Fait à Conakry, le **16 mai 2022**

Le Coordonnateur par intérim du PDACG

**Moussa KANE**

